



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 03 02

Motion pour le collège des vallées du Paillon – Roger Carlès

L'an deux mille vingt trois, le mercredi huit mars, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, MM. Armand Gasiglia, Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irles, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céraglioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Elodie Loretz, M. Christophe Angéli, Mmes Malika Vannucci, Sandrine Mauras et M. Michel Caruso.

Etait excusée : Kareen Woignier,

Le quorum est atteint.

Madame Edwige Alunni a été nommée secrétaire de séance.

La commune de Contes déplore la décision du ministre de supprimer l'enseignement de la technologie en classe de sixième à la rentrée 2023.

Cette décision, annoncée par voie de presse le 12 janvier 2023, relayée aux recteurs des académies, ne s'appuie actuellement sur aucun élément réglementaire. Les membres administrateurs du collège sont donc amenés à prévoir et délibérer sur une organisation pédagogique « virtuelle » qui ne repose sur aucun texte officiel.

Par ailleurs, cette suppression d'une heure de technologie en sixième va priver les élèves de la possibilité de poursuivre leur découverte dès leur entrée au collège de la technologie qui concourt à la compréhension du monde qui les entoure, à une culture commune ancrée dans les sciences et techniques et à s'interroger sur la rationalité technique des systèmes de nos sociétés modernes.

Cette décision ministérielle permet surtout de financer à coût constant le nouvel accompagnement des élèves prévu en mathématiques OU en français. Comment ? En groupes ? En classes entières ? Par qui ? Cette heure de soutien comprise dans les 26 h hebdomadaires des élèves de 6^{ème} pourrait être assurée par des professeurs des écoles ; ce dispositif montre une fois de plus la volonté ministérielle d'accélérer la « primarisation » du collège.

Le choix du ministre dénote bien une mesure « cosmétique » qui dégrade encore davantage les conditions d'apprentissage des élèves à la prochaine rentrée et oblige les enseignants à accepter des organisations horaires ou des projets montés à la hâte sans pertinence pédagogique.

Pour enrayer les inégalités et les difficultés scolaires prégnantes des élèves à leur arrivée au collège, nous revendiquons des effectifs raisonnables et des moyens en heures postes supplémentaires pour pouvoir organiser le travail en groupes à effectifs réduits dans les classes (dédouplements), et assurer ainsi une véritable remédiation en mathématiques et en français tout en maintenant les enseignements disciplinaires existants sur le niveau 6^{ème}.

Cette exigence est d'autant plus justifiée que le collège Roger Carlés de Contes comptabilise 777 élèves et 30 divisions soit un effectif trop élevé pour permettre les meilleures conditions d'enseignement.

Dans une telle situation, il est temps également que l'autorité compétente en matière de construction des collèges, à savoir le conseil départemental, réponde enfin à la demande unanime des communes de la Communauté de Communes du Pays des Paillons de construire un nouveau collège qui devrait, en toute logique se situer sur la commune de Drap où la population est en forte croissance.

Assurer à tous les niveaux d'éducation une véritable continuité dans la qualité de l'accueil des élèves est une absolue nécessité pour créer les conditions de leur réussite.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Demande au ministère le maintien de l'enseignement de la technologie en classe de Sixième.

Demande au ministère des effectifs raisonnables par classe et des moyens en heures postes supplémentaires pour pouvoir organiser le travail en groupes à effectifs réduits dans les classes (dédouplements), et assurer ainsi une véritable remédiation en mathématiques et en français tout en maintenant les enseignements disciplinaires existants sur le niveau 6^{ème}.

Demande au département de lancer les études pour la construction d'un nouveau collège dans les Paillons.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 28

Nombre de présents : 23

Contre : 0

Nombre de votants : 28

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Edwige ALUNNI

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230308-20230302-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Publication : 09/03/2023

Le Maire, Francis TUJAGUE